

Réunion du 23 septembre 2013

Présents : 10 conseillers

Absents excusés : CHARBONNEL Françoise – LAVAUD Germaine – MEYER Didier – COURNIL Frédéric – CARRE Lydie.

Secrétaire de séance : BOYER Evelyne.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un conseiller communautaire à l'Agglo : les communes de moins de 1000 habitants doivent désigner un conseiller titulaire et un suppléant choisis parmi les délégués communautaires. Sont désignés par le Conseil : Raymond PAGNON, titulaire – DARGERIE Alain, suppléant.

Convention de mise à disposition de locaux et de personnel entre la communauté de communes et la commune.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la communauté de communes met à disposition de la commune ses locaux de la garderie et une animatrice. Il est nécessaire de signer une convention entre les deux collectivités. Accord unanime.

Don maison Sage : une descendante de la famille veut faire don de cette mesure à la commune. Le maire propose de voir avec le Conseil général pour la lui céder afin d'élargir le CD31 et ainsi renforcer la sécurité à la sortie du virage dangereux. En attendant la réponse du CG, la commune refuse ce don.

Offre de vente de la maison Semblat : M.Bounaix Gérard, héritier de M.Semblat, a proposé par courrier de vendre cette maison à la commune pour la somme de 11 000€. Le conseil n'étant pas intéressé par cet achat, le maire est chargé de donner la réponse négative au vendeur.

Prix des services 2014 :

Après discussion, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de location des gîtes - concessions au cimetière - location du camion - tarifs de location de la salle polyvalente.

Redevance assainissement 2014 : la taxe additionnelle mise en place pour le curage et l'évacuation des boues ne sera pas renouvelée. La redevance assainissement est donc fixée à : forfait annuel : 60€ + 0,81 € le m³.

A partir de 2014, l'agglo, qui a la compétence assainissement collectif, va prendre en charge l'évacuation des boues. Les travaux d'extension du réseau d'assainissement vers la gare seront faits en octobre. Des discussions sont en cours à l'agglo pour la mise à disposition des employés communaux pour l'entretien des réseaux.

Redevance occupation des sols par France Telecom : chaque année France Telecom rembourse à la commune une participation selon le kilométrage de réseaux aériens et souterrains. Accord sur le montant de la redevance (1033,94€).

Décision modificative : divers virements de crédits doivent être réalisés. Accord du conseil.

Questions diverses :

Consultation des banques pour réaliser un emprunt de 21 000 € pour les travaux d'assainissement vers la gare.

Fin des travaux au cimetière sur concessions abandonnées.

Nouvelle étude sur l'église : plafond refait à l'identique, porte sur le côté sera ouverte – dalles sur plancher. Les travaux seront prévus en 8 tranches subventionnées à 72% pour la partie non inscrite et à 80% pour la partie inscrite.

Le Maire fait le point sur la réunion concernant les réhabilitations des casernes de pompiers de Pompadour et de Lubersac ou la création d'un centre neuf entre les deux communes.